

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 30 mars 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CSGE 001-1732/17/BM**

**■ Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives au titre de l'exercice 2017 dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport et approbation d'une convention d'objectifs type MET 17/3093/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le label Marseille Provence Capitale Européenne du sport attribué à Marseille - Provence en 2017 a pour objet de valoriser le sport dans un territoire sous toutes ses formes : compétitions, projets à l'échelle locale ou internationale, nombreuses animations tout en inscrivant le sport comme vecteur de développement et d'attractivité du territoire notamment métropolitain.

Un comité de sélection animé par la Ville de Marseille a été mis en place afin de réaliser une sélection parmi l'ensemble des acteurs du monde sportif qui a répondu à l'appel à projets MP 2017.

Cette sélection a permis de retenir 427 projets au total dont une grande majorité sur Marseille. Parmi ceux-ci, le comité a sélectionné 32 projets au titre de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Par délibération du 15 décembre 2016, le Bureau de la Métropole a approuvé le principe d'aides financières à ces 32 associations pour l'organisation de manifestations sportives dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017.

Au vu de la date de ce vote, les crédits alloués à ces subventions n'ont pas pu être rattachés à l'exercice budgétaire 2016. Il convient donc de régulariser administrativement et financièrement l'instruction de ces dossiers en 2017 et de confirmer l'inscription des crédits au budget 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**Signé le 30 Mars 2017**

**Reçu au Contrôle de légalité le 19 Avril 2017**

En raison de l'annulation de deux manifestations par les organisateurs (« Coupe du Monde de Planche à Voile » par l'Association Windsurf Marseille pour 20.000 € et « Championnat de France d'Athlétisme Handisports » par le Comité Départemental Handisport pour 20.000 €), le présent rapport propose de valider l'attribution de 30 subventions sur les 32 initiales telles que décrites dans le tableau annexé ci-joint pour un montant total de 660.000€, d'en fixer les modalités d'attribution et d'approuver la convention d'objectifs type à conclure avec chacune des associations.

Compte tenu du caractère exceptionnel de Marseille-Provence Capitale Européenne du Sport, l'intégralité de la subvention sera versée à chaque association dès la signature de la convention d'objectifs par dérogation à l'article 11.4.4 du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix Marseille Provence ;
- la délibération n°HN009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 relative à la délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n°CGSE 002-1280/16/BM du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 15 décembre 2016 relative à l'attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives au titre de l'exercice 2016 dans le cadre de Marseille capitale Européenne du Sport.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de soutenir les associations organisatrices de manifestations sportives dans le cadre de Marseille-Provence Capitale Européenne du Sport ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont attribuées 30 subventions à des associations pour l'organisation de manifestations sportives dans le cadre de Marseille-Provence Capitale Européenne du Sport telles que décrites dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 660.000 €.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs type ci-annexée à conclure avec chaque association bénéficiaire.

**Signé le 30 Mars 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 19 Avril 2017**

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et tout document en découlant.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS